

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires étrangères  
et du développement international

**Arrêté du 6 novembre 2015 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014  
portant nomination des représentants du personnel à la commission administrative paritaire  
du corps des secrétaires de chancellerie**

NOR : MAEA1526783A

**Le ministre des affaires étrangères et du développement international,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;

Vu le décret n°2011-183 du 15 février 2011 modifiant le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2007 instituant des commissions administratives paritaires au ministère des affaires étrangères et européennes modifié par l'arrêté du 11 juillet 2014 ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2014 relatif à la réduction du mandat des membres des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps relevant du ministère des affaires étrangères et du développement international ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2014 portant nomination des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des secrétaires de chancellerie ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2015 portant nomination et titularisation dans le corps des secrétaires des affaires étrangères ;

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 15 décembre 2014 est ainsi modifié pour ce qui concerne le grade de secrétaire de chancellerie de classe exceptionnelle :

**Secrétaires de chancellerie de classe exceptionnelle**

Titulaires :

- M. Arnaud LE MASSON (CFDT-MAE)
- M. Laurent EMMANUELLI (ASAM-UNSA)

Suppléants :

- Mme Chantal GOUZIT (CFDT-MAE)
- Mme Denise-Caroline GAGLIONE-GUÉNON (ASAM-UNSA)

**Article 2**

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait à Paris, le 6 novembre 2015

Pour le ministre des affaires étrangères et du  
développement international et par délégation

Le sous-directeur de la politique  
des ressources humaines  
C. MANUEL